



RAPPORT ANNUEL 2024
SOFTIMAT
31/12/2024



Softimat sa/nv
Chaussée de Louvain 435 – B-1380 Lasne
Tel. +32 2 352 83 81
info@softimat.com

www.softimat.com

SOFTIMAT



Table des matières

1 Rapport de gestion	3
2 Les organes de gestion	6
3 États Financiers Consolidés	8
3.1 Bilan Consolidé	8
3.2 Compte de Résultat Consolidé	9
3.3 Résultat consolidé par action	9
3.4 Etat du résultat global consolidé	10
3.5 Répartition du Chiffre d’Affaires & Autres produits opérationnels	10
3.6 Tableau de Variation des Fonds Propres Consolidés	10
3.7 Tableau de Flux de Trésorerie	11
4 Sélection de Notes aux États Financiers Consolidés.....	13
Note 1 – Information sur l’entreprise	13
Note 2 – Base d’établissement des états financiers	13
Note 3 – Critères de consolidation	13
Note 4 – Périmètre de consolidation – regroupement d’entreprises	13
Note 5 – Liste des entreprises consolidées et des entreprises mises en équivalence	14
Note 6 – Principes comptables	14
Note 7 – Saisonnalité de l’activité immobilier	16
Note 8 – Actions Propres	16
Note 9 – Plan de Stock Option	16
Note 10 – Secteur opérationnel	17
Note 11 – Évolution des activités	17
Note 12 – Immobilisations corporelles	22
Note 13 – Immeubles détenus en vue de la vente	22
Note 14 – Actifs Financiers non courants	22
Note 15 – Passifs financiers non courants et courants	23
Note 16 – Créances commerciales et autres créances	23
Note 17 – Dettes commerciales et autres dettes	24
Note 18 – Capitaux Propres	24
Note 19 – Frais de personnel	26
Note 20 – Charge d’impôts	26
Note 21 – Impôts différés actifs et passifs	27
Note 22 – Droits et engagements hors bilan	27
Note 23 – Facteurs de risques et d’opportunités	28
Note 24 – Transactions entre parties liées	29
Note 25 – Honoraires des Commissaires-Réviseurs	29
Note 26 – Événements postérieurs à la clôture	29
Note 27 – Déclaration des personnes responsables	30
5 Rapport du Commissaire	31
6 Comptes Sociaux au 31 décembre 2024	35





1 Rapport de gestion

PRÉAMBULE

Sauf mention contraire, les chiffres présentés dans le présent rapport financier sont exprimés en milliers d'EUR. Les montants négatifs sont mis entre parenthèses.

CHIFFRES-CLÉS

<i>En milliers €</i>	31 déc 2024	31 déc 2023
Résultat des activités Groupe		
▪ Produits locatifs « immeubles de bureaux »	660	791
▪ Produits locatifs « immeubles résidentiels »	65	56
▪ Résultat d'exploitation « ventes immeubles de bureaux »	0	0
▪ Résultat d'exploitation « ventes immeubles résidentiels »	0	0
▪ Amortissements et réductions de valeur	(412)	(388)
▪ Résultat d'exploitation	(573)	(469)
▪ Cashflow d'exploitation	(161)	(82)
Cashflow d'exploitation détaillé		
- Pôle « location de bureaux »	595	706
- Pôle « promotion et location résidentielle »	49	36
- Vente d'immeubles de bureaux	0	0
- Frais internes non affectés	(805)	(824)
Total	(161)	(82)
	31 déc 2024	31 déc 2023
Bilan		
▪ Capital social	3.321	3.406
▪ Capitaux propres	6.939	7.469
▪ Trésorerie et équivalents de trésorerie	186	745
Cours de l'action		
▪ Nombre d'actions	3.683.145	3.764.686
▪ Nombre d'actions propres détenues au 31/12	0	0
▪ Cours le + haut sur la période (EUR)	1,45	2,62
▪ Cours le + bas sur la période (EUR)	0,76	1,15
▪ Dernier cours de la période (EUR)	0,93	1,15
▪ Volume moyen des titres échangés par jour	744	546
▪ Capitalisation en fin de période	3.425	4.329





ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ « BUREAUX »

Dans le cadre du lancement de son concept « Millenium Business Center », SOFTIMAT a progressivement transformé plusieurs de ses immeubles afin de permettre à ses clients d'évoluer dans des espaces de travail modernes et conviviaux, favorables à la créativité et aux contacts sociaux.

L'objectif poursuivi est d'améliorer la performance de nos clients en leur offrant un service complet et efficace qui les décharge autant que possible des tracas quotidiens liés à la gestion de leurs espaces de travail, cela à travers des contrats flexibles et modulables en fonction de l'évolution de leurs activités.

SOFTIMAT a enregistré des résultats très satisfaisants, avec une croissance significative des revenus locatifs et du taux d'occupation de ses immeubles, qui avoisinait les 100% au début de l'année 2020.

Malheureusement, la crise du COVID-19 et la crise de l'énergie ont sensiblement modifié le comportement de nos clients, qui ont notamment intégré le télétravail dans leurs modes de fonctionnement et dès lors privilégié des surfaces de bureaux plus petites. Cela a évidemment eu un impact non négligeable sur notre secteur d'activité et SOFTIMAT n'a pas échappé à la règle.

Les revenus locatifs sont ainsi passés de 791.000 EUR au cours de l'année 2023 à 660.000 EUR en 2024, soit une baisse de 16,6%, ce qui s'explique comme suit :

- Les immeubles 'Lasne 1', 'Lasne 2' et 'Lasne 3', qui sont les premiers à avoir été affectés à la nouvelle activité « Millenium Business Center » ont généré un revenu locatif de 387.000 EUR en 2024 contre 367.000 EUR en 2023, soit une augmentation de 5% (à noter qu'environ 156m² de bureaux et 59m² de stock à 'Lasne 1' sont occupés par SOFTIMAT et ne génèrent donc pas de revenus locatifs);
- L'immeuble 'Lasne 4' est actuellement loué dans le cadre d'un contrat de bail 3-6-9 démarré le 1^{er} juillet 2016. Le revenu locatif généré au cours de l'année 2024 s'est élevé à 263.000 EUR contre 251.000 EUR en 2023, soit une augmentation de 5%.

Pour rappel, le bail arrivait à son échéance au 30 juin 2025 et avait été résilié par le locataire qui désirait disposer d'une surface moindre. En octobre 2024, un nouveau bail avec ce même locataire a ainsi été signé pour une surface d'environ 920m², soit une diminution de la surface louée d'environ 40%. Ce nouveau bail démarrera le 1^{er} juillet 2025, ce qui générera un vide locatif significatif à partir de cette date.

- L'immeuble 'Milmort' à Liège était inoccupé depuis le 31 octobre 2023 et n'a donc généré aucun revenu en 2024 alors que le loyer généré au cours de l'année 2023 s'était élevé à 169.000 EUR.

Cet immeuble était proposé à la vente depuis le départ du locataire et il a finalement été vendu en 2025 pour un montant de 2.400.000 EUR. La plus-value consolidée générée par cette opération devrait s'élever à 1.799.000 EUR, hors frais et avant imposition de ladite plus-value.

- L'immeuble 'Wilrijk' a été rénové et ensuite affecté à l'activité « Millenium Business Center ». Plusieurs contrats de mise à disposition ont déjà été signés en 2024. Le revenu locatif généré au cours de l'année 2024 s'est ainsi élevé à 11.000 EUR.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ « RÉSIDENTIEL »

L'immeuble 'Rauter' à Anderlecht se compose de 5 appartements en intérieur d'îlot pour une surface totale d'environ 750m², loués depuis le 1^{er} mars 2023. Le loyer hors charges ainsi généré au cours de l'année 2024 s'est élevé à 65.000 EUR contre 56.000 EUR en 2023.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

La trésorerie est passée de 745.000 EUR au 31 décembre 2023 à 186.000 EUR au 31 décembre 2024, soit une baisse de 559.000 EUR. Cette évolution s'explique principalement par :

- Le cashflow d'exploitation courant généré par les activités 'Immobilier', qui a un effet négatif de l'ordre de 161.000 EUR ;
- Les décaissements pour un montant d'environ 13.000 EUR relatifs aux projets résidentiels en cours ;
- Les décaissements pour un montant d'environ 128.000 EUR relatifs à des investissements réalisés dans les immeubles de bureaux ;
- Le rachat de 81.541 actions propres au cours de l'année 2024 pour un montant de 85.000 EUR ;
- La dette long terme qui est passée de 218.000 EUR en 2023 à 144.000 EUR en 2024, soit une diminution de 74.000 EUR.





ÉVÉNEMENTS MARQUANTS AU COURS DE L'ANNÉE 2024

CHANGEMENT DU MODE DE FONCTIONNEMENT AU SEIN DES ENTREPRISES

Force est de constater que les entreprises ont intégré le télétravail dans leur mode de fonctionnement. Le monde du travail s'est ainsi adapté à cette nouvelle donne jugée plus flexible, qui offre à la fois une meilleure productivité du travail et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

L'impact futur de ces nouveaux modes de fonctionnement sur les activités du Groupe reste encore difficilement mesurable mais, avec ses offres de services flexibles et complètes, SOFTIMAT estime être bien positionné pour répondre aux besoins de ses clients et prospects.

AUGMENTATION DES COÛTS ÉNERGÉTIQUES ET DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

L'augmentation des coûts énergétiques et des frais de fonctionnement de nos immeubles ont évidemment eu un impact négatif sur nos activités de location immobilière. En effet, il convient de préciser que SOFTIMAT avait privilégié les contrats forfaitaires de telle sorte que l'impact de ces augmentations est malheureusement supporté en grande partie par le Groupe.

Ainsi, malgré un modèle d'affaires fondamentalement repensé et un positionnement résolument axé sur une offre de services flexible, complète et adaptée aux besoins de nos clients, SOFTIMAT n'a pas atteint l'équilibre financier au cours de l'année 2024.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration estime que la prudence doit rester de mise et le Groupe ne prévoit donc pas de procéder à des investissements significatifs tant que les perspectives économiques ne se seront pas clarifiées. L'équipe en place continue à travailler, d'une part, sur la simplification de la structure du Groupe et, d'autre part, sur la réduction de ses frais de fonctionnement.

AFFECTATION DE LA TRÉSORERIE DU GROUPE

Comme déjà exposé dans le passé, le conseil d'Administration continuera à affecter une partie de sa trésorerie excédentaire aux opérations de rachat d'actions propres pour autant que ces opérations aient un impact relatif sur la valeur de l'action.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'ANNÉE 2024

SOFTIMAT estime que le revenu locatif s'élèvera à environ 650.000 EUR en 2025 contre 725.000 EUR en 2024, soit une diminution de l'ordre de 10% ce qui s'explique principalement par le fait que le locataire de l'immeuble 'Lasne 4' n'a renouvelé que partiellement son bail.

A noter que, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 25 mars 2025, Softimat SA a approuvé une réduction de son capital non fiscal d'un montant de 920.786 EUR et ce, par remboursement aux actionnaires de 0,25 EUR par action. Lors de cette même Assemblée, un nouveau programme de rachat d'actions propres a également été approuvé, d'une durée de 60 mois et d'un montant de 2.000.000 EUR.

A l'exception des éléments évoqués ci-dessus, il n'existe pas d'autre événement marquant, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

Fait à Lasne, le 18 avril 2025.

Pour le Conseil d'Administration,

Nicolas Logé,
Administrateur-Délégué





2 Les organes de gestion

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOFTIMAT est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme de six ans au plus par l'Assemblée Générale des actionnaires et révocables par elle.

Les Administrateurs sortants sont rééligibles. La nomination des membres du Conseil d'Administration et le renouvellement de leur mandat sont prévus par les statuts et sont soumis au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires. Aucune limite d'âge n'est prévue pour exercer la fonction d'Administrateur.

Chaque Administrateur a été nommé ou renommé en cette qualité par l'Assemblée générale des actionnaires. La rémunération des administrateurs est définie dans les statuts de la Société. Elle représente un montant fixe de 4.000 EUR par administrateur et par an.

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de SOFTIMAT se réunit au minimum quatre fois par an et chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

Lors des Conseils d'Administration, il est particulièrement débattu de la stratégie générale du Groupe et de ses filiales, ainsi que des objectifs poursuivis à long terme. Le Conseil approuve les investissements significatifs qui seront réalisés et statue sur la politique d'affectation du résultat.

Les décisions prises par le Conseil d'Administration le sont à la majorité simple des voix.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social et qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée Générale.

Sauf délégation spéciale ou procuration spéciale, tous les actes autres que la gestion journalière entrant dans les pouvoirs du Conseil d'Administration ne sont valables que s'ils sont signés par deux Administrateurs.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Socomade sa, représentée par son Administrateur-Délégué Bernard Lescot**, Président du Conseil d'Administration. Né le 12 juin 1957 et fondateur de SOFTIMAT en 1984, Bernard Lescot est licencié en sciences économiques et financières de l'Institut d'Administration et de Gestion à l'UCL en 1981.
- **Nicolas Logé**, Administrateur-Délégué. Né le 2 décembre 1965, Nicolas Logé est licencié en sciences économiques appliquées de l'Institut d'Administration et de Gestion à l'UCL en 1989.
- **Thales Consult sa, représentée par son Administrateur-Délégué Pierre Baucher**, Administrateur. Né le 25 mai 1966, Pierre Baucher est licencié en tant qu'ingénieur de gestion à la Solvay Business School (ULB) en 1989.

LES ORGANES DE DIRECTION

La gestion journalière du Groupe a été déléguée par le Conseil d'Administration à un Administrateur-Délégué, à savoir Nicolas Logé.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA DIRECTION

La rémunération des administrateurs actifs au cours de l'année 2024 représente un coût global (hors jetons de présence) de 253.000 EUR HTVA, qui se répartit comme suit :

• Avantages à court terme	220.000
• Avantages postérieurs à l'emploi	0
• Autres avantages à long terme	33.000
• Indemnité de fin de contrat	0
• Paiement fondé sur les actions	0





L'ORGANIGRAMME OPÉRATIONNEL DU GROUPE

Belgique ⁽¹⁾



⁽¹⁾ La société cotée sur Euronext Growth en Belgique est SOFTIMAT SA qui détient des participations dans les sociétés reprises dans le schéma ci-dessus.





3 États Financiers Consolidés

3.1 Bilan Consolidé

(en milliers €)

		31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS NON COURANTS		6.953	7.091
Immobilisations incorporelles		0	1
Immeubles de placement – bureaux	Note 11.1.5	2.352	2.490
Immeubles de placement – résidentiel	Note 11.2.3	1.715	1.760
Autres immobilisations corporelles	Note 12	135	188
Participations	Note 14	425	431
Créances (autres immobilisations financières)		0	0
Actifs d'impôts différés	Note 21	2.325	2.220
ACTIFS COURANTS		342	869
Immeubles résidentiels détenus en vue de la vente	Note 13	48	35
Créances commerciales et autres créances	Note 16	101	70
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Point 3.7	186	745
Autres actifs courants		7	19
ACTIFS DÉTENUS A LA VENTE	Note 11.1.5	637	676
TOTAL ACTIF		7.932	8.636
CAPITAUX PROPRES		6.939	7.469
Capital social	Note 18	3.321	3.406
Réserves	Note 18	3.580	4.025
Intérêts minoritaires		0	0
Ecart de conversion		37	37
PASSIFS NON COURANTS		287	372
Provisions		0	0
Dettes financières	Note 15	68	142
Passif d'impôts différés	Note 21	219	230
PASSIFS COURANTS		706	795
Dettes financières	Note 15	76	76
Dettes commerciales et autres dettes	Note 17	449	484
Dettes fiscales, salariales et sociales		44	45
Autres passifs courants		137	190
PASSIFS DÉTENUS A LA VENTE		0	0
TOTAL PASSIF		7.932	8.636





3.2 Compte de Résultat Consolidé

		31.12.2024	31.12.2023
<i>(en milliers €)</i>			
Produits locatifs « Immeubles de bureaux »	Note 11.1.3	660	791
Produits locatifs « Immeubles résidentiels »		65	56
Autres produits opérationnels - Plus-value s/cession d'immeubles de bureaux		0	0
Autres produits opérationnels - Plus-value s/cession d'immeubles résidentiels		0	0
Autres produits opérationnels - Immeubles de bureaux	Note 11.3.2	316	289
Autres produits opérationnels - Immeubles résidentiels	Note 11.3.2	13	2
Autres produits opérationnels	Note 11.3.2	39	99
Consommables utilisés	Note 11.3.2	(515)	(532)
Frais de personnel	Note 11.3.2 Note 19	(535)	(587)
Dotations aux amortissements & réductions de valeur		(412)	(388)
Autres charges opérationnelles	Note 11.3.2	(203)	(201)
Résultat d'exploitation des activités immobilières	Note 10 & 11	(573)	(469)
Résultat d'exploitation des activités abandonnées		0	0
Résultat d'exploitation	Note 10 & 11	(573)	(469)
Produits financiers		20	46
Charges financières		(8)	(10)
Charges d'impôts	Note 20	116	75
Résultat net	Note 10	(445)	(359)

3.3 Résultat consolidé par action

	31.12.2024	31.12.2023
NOMBRE D' ACTIONS		
A l'ouverture de l'exercice	3.764.686	3.775.247
- Destruction d'actions propres	Note 18.4 (81.541)	(10.561)
A la clôture de l'exercice	3.683.145	3.764.686
- Actions propres détenues	0	0
Nombre dilué d'actions en circulation	3.683.145	3.764.686
RÉSULTAT PAR ACTION		
Résultat d'exploitation (en EUR)	(0,16)	(0,12)
Résultat net (en EUR)	(0,12)	(0,10)
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		
Résultat d'exploitation (en EUR)	(0,16)	(0,12)
Résultat net (en EUR)	(0,12)	(0,10)





3.4 Etat du résultat global consolidé

	31.12.2024	31.12.2023
Résultat net consolidé	(445)	(359)
Variation des écarts de conversion	0	0
Autres éléments du résultat global	0	0
Résultat global consolidé	(445)	(359)

3.5 Répartition du Chiffre d'Affaires & Autres produits opérationnels

	31.12.2024	31.12.2023
Revenus locatifs – Immeubles de bureaux	660	791
Revenus locatifs – Immeubles résidentiels	65	56
Revenus locatifs	725	847

3.6 Tableau de Variation des Fonds Propres Consolidés

	01/01/2024	Réduction de Capital	Actions propres	Résultat 2024	Dividende	31/12/2024
Capital social	3.406	(0)	(85)			3.321
Réserves	4.025			(445)	0	3.580
Part des minoritaires	0					0
Ecart de conversion	37					37
CAPITAUX PROPRES	7.469	0	(85)	(445)	0	6.939

	01/01/2023	Réduction de Capital	Actions propres	Résultat 2023	Dividende	31/12/2023
Capital social	5.309	(1.888)	(15)			3.406
Réserves	4.384			(359)	0	4.025
Part des minoritaires	0					0
Ecart de conversion	37					37
CAPITAUX PROPRES	9.730	(1.888)	(15)	(359)	0	7.469





3.7 Tableau de Flux de Trésorerie

	31.12.2024	31.12.2023
Bénéfice/(perte) net	(445)	(359)
Corrections pour charges d'impôts	(116)	(75)
Corrections pour amortissements	407	388
Corrections pour provisions	5	0
Corrections pour plus-values réalisées sur cessions d'entreprises	0	0
Intérêts minoritaires	0	0
Cashflow opérationnel avant variation du fonds de roulement et impôts	(149)	(46)
(Augmentation)/diminution des stocks (immeubles destinés à la vente)	(13)	(19)
(Augmentation)/diminution des clients et autres débiteurs	(35)	3
Augmentation/(diminution) des fournisseurs et autres créditeurs	(38)	(73)
Augmentation/(diminution) autres dettes (réduction de capital)	0	0
Augmentation/(diminution) des autres actifs et passifs opérationnels	(76)	(31)
(Augmentation)/diminution des actifs et passifs détenus à la vente	39	40
Variation du fonds de roulement	(122)	(80)
Impôts payés sur le résultat	(4)	(2.146)
Cashflow des activités opérationnelles	(276)	(2.272)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	0	0
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(131)	(365)
(Augmentation)/diminution de participations	6	0
Créances sur ventes de titres de participation (crédits-vendeurs)	0	0
Plus-values réalisées sur cessions d'entreprises	0	0
Encaissement/(décaissement) des crédits-vendeurs	0	0
Ventes/sorties d'immobilisations incorporelles	0	0
Ventes/sorties d'immobilisations corporelles	0	0
Ventes/sorties d'immobilisations financières	0	1
Cashflow des activités d'investissement	(125)	(364)
Augmentation/(remboursement) des emprunts échéants dans l'année	0	(6)
Augmentation/(remboursement) des emprunts non-échéants dans l'année	(74)	(72)
(Remboursement de capital)	0	(1.888)
(Paiement dividendes)	0	0
(Destruction d'actions propres)	(85)	(15)
Ecart de conversion	0	0
Cashflow des activités de financement	(159)	(1.981)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE TRESORERIE	(560)	(4.618)





Commentaires

La trésorerie est passée de 745.000 EUR au 31 décembre 2023 à 186.000 EUR au 31 décembre 2024, soit une baisse de 559.000 EUR. Cette évolution s'explique principalement par :

- Le cashflow d'exploitation courant généré par les activités 'Immobilier', qui a un effet négatif de l'ordre de 161.000 EUR ;
- Les décaissements pour un montant d'environ 13.000 EUR relatifs aux projets résidentiels en cours ;
- Les décaissements pour un montant d'environ 128.000 EUR relatifs à des investissements réalisés dans les immeubles de bureaux ;
- Le rachat de 81.541 actions propres au cours de l'année 2024 pour un montant de 85.000 EUR ;
- La dette long terme qui est passée de 218.000 EUR en 2023 à 144.000 EUR en 2024, soit une diminution de 74.000 EUR.





4 Sélection de Notes aux États Financiers Consolidés

Note 1 – Information sur l'entreprise

SOFTIMAT SA (la « Société ») est une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne. Son numéro d'entreprise est le BE0421.846.862. Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de SOFTIMAT SA et de ses filiales (dénommées ensemble « SOFTIMAT » ou « le Groupe »).

Note 2 – Base d'établissement des états financiers

Les états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (« IFRS ») qui comprennent les normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) ainsi que les Normes Comptables Internationales (International Accounting Standards) et les interprétations du Standing Interpretations Committee approuvées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Les états financiers consolidés ont été établis sur base du coût historique. Il n'y a pas eu de modification significative dans l'application des règles et méthodes comptables par rapport à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

Note 3 – Critères de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont la société-mère exerce le contrôle de droit ou de fait, à l'exception des sociétés dont les chiffres sont non significatifs. La méthode d'intégration globale a été retenue pour les sociétés répondant à ces critères.

Conformément à IFRS 11, la méthode de mise en équivalence est retenue pour les sociétés momentanées détenues en contrôle conjoint qui répondent à la définition d'une coentreprise.

Les sociétés ne répondant pas aux critères ci-dessus sont inscrites en titres de participation.

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre, après élimination de toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées.

Les états financiers des sociétés étrangères ont été retraités afin de les rendre homogènes avec la présentation des comptes des sociétés belges.

Note 4 – Périmètre de consolidation – regroupement d'entreprises

Il n'y a pas eu de nouvelle société introduite/sortie du périmètre de consolidation au cours de l'année 2024.





Note 5 - Liste des entreprises consolidées et des entreprises mises en équivalence

Dénomination, adresse complète du siège et, pour les entreprises de droit belge, mention du n° de TVA ou du n° national	Méthode utilisée	Fraction du capital détenue (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)
Softimat sa Chaussée de Louvain 435 B – 1380 Lasne BELGIQUE BE0421.846.862	G	n/a	n/a
Softimat Noord sa Chaussée de Louvain 435 B – 1380 Lasne BELGIQUE BE0428.292.909	G	100,00	0,00
Softimat Consulting sa Chaussée de Louvain 435 B – 1380 Lasne BELGIQUE BE0466.802.897	G	100,00	0,00
Softimat Liège sa Chaussée de Louvain 435 B – 1380 Lasne BELGIQUE BE0423.352.639	G	100,00	0,00

Note 6 - Principes comptables

Produits des activités courantes

Les produits des activités courantes se composent exclusivement de produits liés aux activités 'Immobilier'.

- Pour ce qui est des immeubles de placement, les loyers sont comptabilisés prorata temporis, au fur et à mesure que le locataire dispose du bien qui lui a été confié.
- Pour ce qui est de la promotion immobilière, la vente de terrains et/ou bâtiments construits est comptabilisée en revenus à la date du transfert définitif de propriété.

La norme IFRS 15 établit un modèle unique de comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. Les contrats de location sont cependant exclus du champ d'application de la norme IFRS 15.





Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels comprennent notamment la refacturation des charges qui sont directement imputables aux différents locataires, la prise en charge étant comptabilisée dans les rubriques 'consommables utilisés' ou 'autres charges opérationnelles'. Les charges sont comptabilisées au fur et à mesure de la réalisation des prestations et/ou de la livraison des produits. Les revenus sont refacturés sous forme de provisions mensuelles ou trimestrielles et font l'objet d'une régularisation sur une base annuelle afin de faire correspondre les charges et les revenus.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels à usage interne, acquis et affectés directement à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels.

Immeubles de placement

Conformément à IAS 40, les immeubles de placement sont valorisés à leur prix d'acquisition (en ce compris les frais de transaction et la TVA) et ne font donc pas l'objet d'une réévaluation. Les frais d'entretien et de réparation sont inscrits en charge dès qu'ils sont encourus.

Les immeubles de placement détenus en location financement tels que définis par la norme IFRS 16 sont présentés à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs. La dette correspondante est inscrite en passif financier.

La société n'occupant qu'une partie limitée d'un immeuble de placement lui appartenant, l'ensemble de cet immeuble est comptabilisé comme immeuble de placement.

Au même titre et de la même manière que les immobilisations corporelles, ces actifs font l'objet d'un amortissement porté en compte de résultat sur une base linéaire.

Immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont également valorisées à leur prix d'acquisition, diminué du cumul des amortissements.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur base du coût d'acquisition. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Constructions	3%
Aménagements	10%
Installations immobilières	10%
Installations mobilières	20%
Matériel informatique	33%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10% à 20% (selon la nature)

Un retraitement est effectué lorsque les règles retenues par les sociétés individuelles sont différentes.

Immeubles détenus en vue de la vente

Les immeubles qui sont construits ou développés en vue d'une vente future sont classifiés dans la rubrique 'immeubles détenus en vue de la vente' et valorisés à leur prix d'acquisition et ce, jusqu'à ce que la construction ou le développement soient achevés et qu'ils aient été vendus. Tous les coûts directement liés à l'acquisition, à la construction et au financement du projet immobilier sont également capitalisés.

Actifs et passifs financiers

La classification et la valorisation des actifs et passifs financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture sont définies par la norme IFRS 9 applicable à compter du 1er janvier 2018.

Le groupe SOFTIMAT comptabilise les actifs et passifs financiers selon le modèle 'coût amorti' qui comprennent :

- *Participations & autres immobilisations financières*

Ces actifs sont comptabilisés à leur prix d'acquisition à l'exclusion des frais accessoires qui sont pris en charge au cours de l'exercice. Des réductions de valeur peuvent être comptabilisées en cas de dépréciation durable.

- *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale. L'évaluation des valeurs disponibles en devises étrangères se fait aux cours en vigueur à la date du bilan.

- *Dettes de location financement et autres dettes financières*

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale à la date du bilan. Il est tenu compte, à la date de clôture du bilan, des charges à payer se rapportant à l'exercice comptable écoulé.





Actifs et passifs d'impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales ainsi que sur les déficits fiscaux. Ces actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Créances commerciales et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées sur les créances dont le remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

Ces créances peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture des comptes est inférieure à la valeur comptable.

Autres actifs courants

Les proratas des charges exposées durant l'exercice ou antérieurement, mais imputables à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évalués au montant revenant aux exercices ultérieurs.

Les proratas des produits qui font partie de la période clôturée mais qui n'ont pas encore été portés en compte sont évalués au montant afférent à l'exercice en cause.

Réserves

Les réserves incluent les réserves légales, indisponibles et disponibles de l'ensemble des filiales, ainsi que le résultat reporté de la société-mère. Elles incluent aussi les résultats de consolidation.

Parts des minoritaires

Ce poste valorise la part revenant aux tiers étrangers au Groupe dans les fonds propres, résultat de l'exercice de chacune des sociétés consolidées par intégration globale inclus.

Provisions

Conformément à IAS 37, une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Autres passifs courants

Les proratas de charges relatifs à la période clôturée mais qui n'ont pas été portés en compte sont évalués au montant afférent à l'exercice clos.

Les proratas des revenus à reporter sont évalués au montant revenant aux exercices ultérieurs.

Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont évaluées au bilan à leur valeur d'acquisition, en diminution des capitaux propres.

Note 7 – Saisonnalité de l'activité immobilier

La Direction estime que le phénomène de saisonnalité n'impacte pas le pôle « location de bureaux ». Le pôle « promotion résidentielle » pourrait, pour sa part, être légèrement impacté par des phénomènes de saisonnalité.

Note 8 – Actions Propres

Pour rappel, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2020 a autorisé un programme de rachat d'actions propres, publié le 18 juin 2020 aux Annexes du Moniteur belge. Ce programme, d'une durée de 60 mois à dater de sa publication et d'un montant de 5.000.000 EUR, a été activé par le Conseil d'Administration et suit actuellement son cours.

Au cours de l'année 2024, la société a ainsi procédé au rachat de 81.541 actions, nulles de plein droit, pour un montant de 84.582 EUR.

A noter que pour les actions propres rachetées à partir du 1^{er} juillet 2023, soit 92.102 actions nulles de plein droit d'une valeur de 99.578 EUR, les statuts devaient encore être adaptés, ce qui a été fait lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2025.

Note 9 – Plan de Stock Option

A ce jour, il n'existe pas de plan de stock option.





Note 10 – Secteur opérationnel

Depuis la cession des activités informatiques intervenue entre 2010 et 2013, il ne subsiste plus que l'activité 'immobilier'. A priori, il ne devrait plus y avoir de revenus et de dépenses relatifs aux activités abandonnées.

La comparaison des résultats se présente comme suit :

31-déc-2024	Immobilier	Activités abandonnées	Total
Chiffre d'affaires net de l'activité	725		725
Marge Brute	725	0	725
Résultat d'exploitation sectoriel	(573)	0	(573)
Quote-part dans le résultat d'exploitation des sociétés mises en équivalence			0
Résultat d'exploitation lié aux opérations de cession			0
Résultat financier			12
Impôts			116
Résultat Net			(445)

31-déc-2023	Immobilier	Activités abandonnées	Total
Chiffre d'affaires net de l'activité	847		847
Marge Brute	847	0	847
Résultat d'exploitation sectoriel	(469)	0	(469)
Quote-part dans le résultat d'exploitation des sociétés mises en équivalence			0
Résultat d'exploitation lié aux opérations de cession			0
Résultat financier			36
Impôts			75
Résultat Net			(359)

Note 11 – Évolution des activités

L'activité 'immobilier' comprend deux pôles, à savoir (a) le pôle 'Bureau' qui consiste à louer et à gérer des d'immeubles de bureaux et (b) le pôle 'Résidentiel' qui consiste à développer des projets de promotion et à gérer des immeubles résidentiels.

11.1 Pôle 'Bureau'

11.1.1 Evolution de l'activité

Les revenus locatifs sont passé de 791.000 EUR au cours de l'année 2023 à 660.000 EUR en 2024, soit une baisse de 16,6%, ce qui s'explique comme suit :

- Les immeubles 'Lasne 1', 'Lasne 2' et 'Lasne 3', qui sont les premiers à avoir été affectés à la nouvelle activité « Millenium Business Center » ont généré un revenu locatif de 387.000 EUR en 2024 contre 367.000 EUR en 2023, soit une augmentation de 5% (à noter qu'environ 156m² de bureaux et 59m² de stock à 'Lasne 1' sont occupés par SOFTIMAT et ne génèrent donc pas de revenus locatifs);
- L'immeuble 'Lasne 4' est actuellement loué dans le cadre d'un contrat de bail 3-6-9 démarré le 1^{er} juillet 2016. Le revenu locatif généré au cours de l'année 2024 s'est élevé à 263.000 EUR contre 251.000 EUR en 2023, soit une augmentation de 5%.

Pour rappel, le bail arrivait à son échéance au 30 juin 2025 et avait été résilié par le locataire qui désirait disposer d'une surface moindre. En octobre 2024, un nouveau bail avec ce même locataire a ainsi été signé pour une surface d'environ 920m², soit un diminution de la surface loué d'environ 40%. Ce nouveau bail démarrera le 1^{er} juillet 2025, ce qui générera un vide locatif significatif à partir de cette date.

- L'immeuble 'Milmort' à Liège était inoccupé depuis le 31 octobre 2023 et n'a donc généré aucun revenu en 2024 alors que le loyer généré au cours de l'année 2023 s'était élevé à 169.000 EUR.

Pour rappel, cet immeuble était proposé à la vente depuis le départ du locataire et il a finalement été vendu en 2025 pour un montant de 2.400.000 EUR. La plus-value consolidée générée par cette opération devrait s'élever à 1.799.000 EUR, hors frais et avant imposition de ladite plus-value.

- L'immeuble 'Wilrijk' a été rénové et ensuite affecté à l'activité « Millenium Business Center ». Plusieurs contrats de mise à disposition ont déjà été signés en 2024. Le revenu locatif généré au cours de l'année 2024 s'est ainsi élevé à 11.000 EUR.





11.1.2. Description des immeubles de placement

Il convient de mentionner que la majorité des biens dont le Groupe est actuellement propriétaire sont des immeubles de placement, seul l'immeuble de Milmort étant détenu à la vente. Cet immeuble a été vendu en 2025.

En ce qui concerne la partie du bâtiment 'Lasne 1' qui est affectée à ses activités opérationnelles, celle-ci est considérée comme limitée (156 m² de bureau et 59m² de stock), et l'ensemble de cet immeuble est donc comptabilisé comme immeuble de placement.

Bâtiment	Propriétaire	Terrain m ²	Parking (#)	Bureaux m ²	Stockage m ²	Total m ²
Lasne 1	Softimat	9.075	76	1.191	90	1.281
Lasne 2	Softimat	999	4	243		243
Lasne 3	Softimat	2.905	47	1.544		1.544
Lasne 4	Softimat	2.953	67	1.544		1.544
Wilrijk	Softimat Noord	262	0	450		450
SOUS-TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT		16.194	194	4.972	90	5.062
Milmort	Softimat Liège	10.249	23	954	376	1.330
SOUS-TOTAL IMMEUBLES DÉTENUS À LA VENTE		10.249	23	954	376	1.330
GRAND TOTAL		26.443	217	5.926	466	6.392

11.1.3. Évolution des revenus 'locatifs'

L'évolution de ces revenus au cours de cette période s'établit comme suit :

Bâtiment	31.12.2024	31.12.2023
Lasne 1*	137	134
Lasne 2	42	41
Lasne 3	208	192
Lasne 4	263	251
Wilrijk	11	4
SOUS-TOTAL 'IMMEUBLES DE PLACEMENT'	660	622
Milmort	0	169
SOUS-TOTAL 'IMMEUBLES DÉTENUS À LA VENTE'	0	169
GRAND TOTAL	660	791

* usage interne = 156m² de bureaux et 59m² de stock





11.1.4. Répartition par client des revenus 'locatifs'

La répartition par client des revenus de location de bureaux au cours de cette période s'établit comme suit :

Client (>20k EUR)	31.12.2024	31.12.2023
SPIE BELGIUM	263	251
SOTHEBY'S	42	41
WELLFIN	39	38
ALLEGRO	31	30
AUTRES	285	262
TOTAL 'IMMEUBLES DE PLACEMENT'	660	622
CHR	0	169
TOTAL 'IMMEUBLES DÉTENUS À LA VENTE'	0	169
GRAND TOTAL	660	791

11.1.5. Valorisation des immeubles de placement

Conformément à IAS40, les terrains et constructions sont valorisés selon la méthode du coût et le Groupe n'a donc pas utilisé l'option qui consiste à les valoriser à leur valeur marchande. Les immeubles, sur base de cette méthode du coût, sont donc valorisés comme suit :

Bâtiment	Valeur Brute				Amort. Cumulés	Valeur Nette			
	Terrain	Constr.	Autre	Total		Terrain	Constr.	Autre	Total
- Lasne 1	225	1.087	723	2.035	1.380	225	182	248	655
- Lasne 2	58	290	19	366	274	58	34	1	92
- Lasne 3	137	1.201	720	2.058	1.491	137	297	133	567
- Lasne 4	154	2.399	214	2.767	2.009	154	576	29	758
- Wilrijk	64	897	86	1.047	768	64	151	64	279
SOUS-TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	637	5.874	1.761	8.273	5.921	637	1.240	475	2.352
- Milmort	141	1.312	53	1.506	869	141	496	0	637
SOUS-TOTAL IMMEUBLES DÉTENUS À LA VENTE	141	1.312	53	1.506	869	141	496	0	637
GRAND TOTAL	778	7.186	1.815	9.779	6.790	778	1.736	475	2.989





11.2 Pôle 'résidentiel'

11.2.1. Évolution de l'activité

L'immeuble 'Rauter' à Anderlecht se compose de 5 appartements en intérieur d'îlot pour une surface totale d'environ 750m², loués depuis le 1^{er} mars 2023. Le loyer hors charges ainsi généré au cours de l'année 2024 s'est élevé à 65.000 EUR contre 56.000 EUR en 2023.

11.2.2. Description des immeubles de placement

Bâtiment	Propriétaire	Terrain m ²	Appartements m ²	Communs m ²	Terrasses m ²	Construction m ²
- Rauter	Softimat SA	640	679	25	135	839

11.2.3. Valorisation comptable des immeubles de placement

L'immeuble 'Rauter' est à ce jour le seul immeuble 'résidentiel' comptabilisé en immeuble de placement, suite à la décision en 2022 de proposer les lots à la location et non plus à la vente.

Bâtiment	Valeur Brute				Amort. cumulés	Valeur Nette			
	Terrain	Constr.	Autres	Total		Terrain	Constr.	Autres	Total
- Rauter	273	1.532	0	1.806	90	273	1.442	0	1.715

11.3. Résultats de l'activité Immobilier

11.3.1. Résultat de l'activité 'Immobilier'

Le résultat d'exploitation passe de -469.000 EUR au 31 décembre 2023 à -573.000 EUR au 31 décembre 2024. Le cashflow d'exploitation passe pour sa part de -82.000 EUR à -161.000 EUR.

	31.12.2024	31.12.2023
• Produits locatifs « Immeubles de bureaux »	660	791
• Produits locatifs « Immeubles résidentiels »	65	56
• Autres produits opérationnels - Plus-value s/cession d'immeubles de bureaux	0	0
• Autres produits opérationnels - Plus-value s/cession d'immeubles résidentiels	0	0
• Autres produits opérationnels - Immeubles de bureaux	315	289
• Autres produits opérationnels - Immeubles résidentiels	13	2
• Autres produits opérationnels	39	99
• Consommables utilisés	(515)	(532)
• Frais de personnel	(535)	(587)
• Dotation aux amortissements	(407)	(388)
• Dotation aux réductions de valeur	(5)	0
• Autres charges opérationnelles	(203)	(201)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(573)	(469)
CASHFLOW D'EXPLOITATION	(161)	(82)





11.3.2. Analyse des charges et produits opérationnels

31.12.2024	Pôle Bureau		Pôle Résidentiel		Frais internes	TOTAL
	Charges locatives	Autres	Charges locatives	Autres		
• Frais de personnel	0	0	0	0	(535)	(535)
• Consommables utilisés	(190)	(62)	0	(7)	(256)	(515)
• Autres charges opérationnelles	(129)	0	(6)	(16)	(53)	(203)
CHARGES OPÉRATIONNELLES	(319)	(62)	(6)	(23)	(844)	(1.254)
AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	279	36	4	9	39	367
TOTAL	(40)	(26)	2	(14)	(805)	(886)

31.12.2023	Pôle Bureau		Pôle Résidentiel		Frais internes	TOTAL
	Charges locatives	Autres	Charges locatives	Autres		
• Frais de personnel	0	0	0	0	(587)	(587)
• Consommables utilisés	(167)	(82)	0	(8)	(274)	(532)
• Autres charges opérationnelles	(122)	(3)	(2)	(12)	(61)	(201)
CHARGES OPÉRATIONNELLES	(289)	(86)	(2)	(20)	(922)	(1.319)
AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	285	4	2	0	99	390
TOTAL	(4)	(81)	0	(20)	(824)	(929)

Les charges et produits opérationnels comprennent notamment les charges locatives « bureaux » et « résidentielles » qui sont directement imputables aux différents locataires de nos bâtiments (à savoir notamment les dépenses d'énergie, les taxes, les services et réparations, etc.) et leur refacturation.

A noter que les frais relatifs aux bâtiments/espaces inoccupés ne peuvent évidemment pas être refacturés et sont donc supportés par SOFTIMAT. Il convient également de préciser que SOFTIMAT a privilégié les contrats avec des charges locatives « forfaitaires » de telle sorte que l'impact d'une augmentation des charges locatives sera malheureusement supporté en grande partie par le Groupe.

Enfin, il faut rappeler que les frais internes ne font pas l'objet d'une réaffectation entre les pôles « bureaux » et « résidentiels ».





Note 12 – Immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Total
Valeur d'acquisition				
A l'ouverture de l'exercice	9.742	1.570	549	11.861
Mutations de l'exercice :				
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	28	69	33	131
- Cessions et désaffectations (-)	0	0	0	0
- Transferts	0	0	0	0
- Autres variations	0	0	0	0
A la clôture de l'exercice	9.770	1.640	582	11.992
Amortissements				
A l'ouverture de l'exercice	5.307	1.144	253	6.747
Mutations de l'exercice :				
- Actées	234	100	72	406
- Cessions et désaffectations (-)	0	0	0	0
- Transferts	0	0	0	0
- Autres variations	0	0	0	0
A la clôture de l'exercice	5.541	1.245	367	7.153
Valeur nette à la clôture de l'exercice	4.230	395	215	4.839

Note 13 – Immeubles résidentiels détenus à la vente

Les stocks du Groupe classifiés dans la rubrique 'immeubles détenus en vue de la vente' sont constitués de projets résidentiels en construction ou développés en vue d'une vente. Tous les coûts directement liés à l'acquisition, à la construction et au financement du projet immobilier sont également activés. A ce jour, il s'agit exclusivement du projet 'Immolasne'.

	31.12.2024	31.12.2023
A l'ouverture de l'exercice	35	16
Mutations de l'exercice :		
- Acquisitions	13	19
- Cessions	0	0
- Réduction de valeur	0	0
- Transfert vers 'immeuble de placement – résidentiel'	0	0
A la clôture de l'exercice	48	35

Note 14 – Actifs Financiers non courants

14.1. Détail des participations

Depuis 2001, SOFTIMAT détient une participation dans une société immobilière 'Immo Lasne sa', qui elle-même est propriétaire d'un terrain de 69 ares à Lasne jouxtant les immeubles de bureaux que le Groupe y détient. SOFTIMAT étudie actuellement les différentes possibilités qu'offre ce terrain.

	% détention	Montant
Participations		
- Immo Lasne sa	100%	425
- Autres	N/A	0
Valeur à la clôture de l'exercice		425





Note 15 – Passifs financiers non courants et courants

Les passifs financiers non courants ont principalement trait au financement des immobilisations corporelles. Le tableau ci-dessous reprend également les passifs financiers non courants dont l'échéance est inférieure à un an qui sont repris au bilan dans la rubrique « passifs financiers courants ». Cet endettement passant de 218.000 EUR au 31 décembre 2023 à 144.000 EUR au 31 décembre 2024.

Ventilation des dettes non courantes à l'origine, en fonction de leur durée résiduelle				
	Echéant dans l'année	Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	Ayant plus de 5 ans à courir	Total
- Dettes de location-financement	0	0	0	0
- Etablissements de crédit	76	55	0	131
- Autres emprunts	0	0	13	13
Total	76	55	13	144

Dettes non courantes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation		31.12.2024
- Dettes de location-financement		
- Etablissements de crédit		131
- Autres emprunts		
Total		131

Note 16 – Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales du Groupe s'établissent comme suit :

	Montant
Clients – Créances	20
Clients – Factures à établir	7
Total créances commerciales	27
Taxe sur la valeur ajoutée	2
Impôts à récupérer	15
Créances diverses	56
Réduction de valeur sur créances douteuses	0
Total autres créances	74

Ce poste n'appelle aucun autre commentaire significatif à ce jour.





Note 17 – Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes du Groupe s'établissent comme suit :

	Montant
Fournisseurs – dettes	96
Fournisseurs – factures à recevoir	35
Notes de crédit à établir	14
Autres fournisseurs	0
Total dettes commerciales	144
Solde dividendes à payer	17
Solde remboursements en capital	139
Subsides en capital	120
Autres	29
Total autres dette à 1 an au plus	304

Cette situation appelle les commentaires suivants :

- Solde dividendes à payer : Le solde a trait à des paiements de dividendes relatifs aux années antérieures qui n'ont pas encore été décaissés.
- Solde remboursements en capital : Le solde a trait à des opérations de réduction de capital des années antérieures qui n'ont pas encore été décaissées.
- Subsides en capital : le Groupe a bénéficié de plusieurs subsides en capital, notamment lors de la construction de son immeuble de 'Milmort, qui apparaissent dans la rubrique « Autres Dettes » et sont amortis en fonction de la durée de vie des actifs subsidiés.

Note 18 – Capitaux Propres

18.1. Composition du capital

	Montants
Capital souscrit	
- Au terme de l'exercice précédent	3.406
- Warrants	0
- Remboursement capital	0
- Destruction d'actions propres	(85)
Au terme de l'exercice	3.321
Représentation du capital	
Catégorie d'actions	
Ordinaire SDVN	3.683.145
Actions nominatives ou dématérialisées	
- Nominatives	2.287.219
- Dématérialisées	1.395.926

Le capital social de SOFTIMAT SA est représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Ces actions sont soit des actions dématérialisées, soit des actions nominatives. Les titres nominatifs sont des titres représentés uniquement par des inscriptions dans le registre des actionnaires tenu par la Société.





18.2. Rapprochement entre le capital social vs. capital fiscal

Certaines opérations génèrent des divergences entre le capital fiscal et comptable du Groupe, ce qui s'explique par les différences de traitement du capital entre la législation comptable et fiscale. Il en va notamment (i) des opérations de rachats d'actions propres, (ii) des augmentations de capital par incorporation de réserve et (iii) des réductions de capital par remboursement aux actionnaires. La synthèse de ces divergences s'établit comme suit :

	Montants
Capital comptable 31.12.2024	3.321
1. Augmentation du capital comptable par incorporation de réserves (année 1999)	(129)
2. Rachats d'actions propres effectués entre 2003 et 2007 (comptablement imputés sur les réserves mais fiscalement sur le capital)	(4.240)
3. Rachats d'actions propres effectués depuis 2021 (comptablement imputés sur le capital mais fiscalement sur les réserves)	425
4. Réduction du capital par remboursement aux actionnaires de 2023 (comptablement imputée sur le capital mais fiscalement sur les réserves)	1.888
Capital fiscal 31.12.2024	1.265

18.3. Structure de l'actionariat

	Nombre d'actions	%
SIC SRL (Nicolas Logé)	965 557	26,22%
Autres	2 717 588	73,78%
TOTAL	3 683 145	100,00%

18.4. Actions propres rachetées au cours de l'année 2024

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2020 a autorisé un programme de rachat d'actions propres, publié le 18 juin 2020 aux Annexes du Moniteur belge. Ce programme, d'une durée de 60 mois à dater de sa publication et d'un montant de 5.000.000 EUR, a été activé par le Conseil d'Administration et suit actuellement son cours.

Au cours de l'année 2024, la société a ainsi procédé au rachat de 81.541 actions, nulles de plein droit, pour un montant de 84.582 EUR.

A noter que pour les actions propres rachetées à partir du 1^{er} juillet 2023, soit 92.102 actions nulles de plein droit d'une valeur de 99.578 EUR, les statuts devaient encore être adaptés, ce qui a été fait lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2025.

	Nombre d'actions	Montants
A l'ouverture de l'exercice	0	0
Acquisition d'actions propres	81.541	84.583
Destruction d'actions propres	(81.541)	(84.853)
Au terme de l'exercice	0	0

18.5. Réserves

	Montants
Valeur à l'ouverture de l'exercice	4.025
Mutations de l'exercice :	
- Quote-part du Groupe dans le résultat consolidé	(445)
- Autres mouvements	0
Valeur à la clôture de l'exercice	3.580





Note 19 – Frais de personnel

19.1. Effectif à la clôture de l'exercice

(en nombre de personnes)	31.12.2024	31.12.2023
- Immobilier / Management	4	4
- Activités abandonnées	0	0
TOTAL	4	4

19.2. Frais de personnel par secteur opérationnel

	31.12.2024	31.12.2023
- Immobilier / Management	535	587
- Activités abandonnées	0	0
TOTAL	535	587

Note 20 – Charge d'impôts

20.1. Ventilation des impôts

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux en vigueur dans les différents pays.

	31.12.2024	31.12.2023
Impôts courants		
- Impôts sur les bénéfices	(2)	(1)
- Précompte mobilier sur le rachat d'actions propres	0	(88)
- Impôts sur les distributions intragroupes	0	0
Impôts différés		
- Impôts différés actifs liés aux activités	105	151
- Impôts différés actifs lié au changement de taux	0	0
- Impôts différés passifs liés aux activités	11	13
TOTAL	116	75

20.2. Rapprochement entre le taux d'impôt applicable et le taux d'impôt effectif moyen

	31.12.2024	31.12.2023
Résultats avant impôts	(561)	(434)
Taux d'imposition applicable	25,00%	25,00%
Impôts sur base du taux d'impôt applicable	140	109
Ajustements d'impôts :		
- sur revenus étrangers	0	0
- afférents aux dépenses non admises	(4)	(7)
- afférents aux impôts différés actifs et passifs	(17)	62
- sur résultats d'exercices antérieurs	0	0
- afférents aux impôts différés actifs non comptabilisés	0	0
- afférents aux revenus non imposables	0	0
- autres ajustements	(3)	(89)
Impôts sur base du taux d'impôt effectif moyen	116	75





Note 21 – Impôts différés actifs et passifs

21.1 Impôts différés actifs

Les actifs d'impôts différés s'expliquent par les déficits fiscaux enregistrés dans les différentes sociétés qui composent le Groupe et ne sont comptabilisés que si des éléments probants laissent entrevoir dans un avenir proche une base imposable permettant de les utiliser. Les Actifs d'impôts différés sont calculés en fonction d'un taux de base de 25,00%.

	31.12.2024	31.12.2023
Impôts différés actifs		
- Pertes fiscales récupérables	2.325	2.220
- Autres	0	0
TOTAL	2.325	2.220
Impôts différés actifs non comptabilisés		
- Pertes fiscales récupérables	0	0
- Autres	0	0
TOTAL	0	0

21.2 Impôts différés passifs

Les passifs d'impôts différés sont principalement liés à la différence entre la valeur comptable en IFRS et la base fiscale.

	31.12.2024	31.12.2023
Impôts différés passifs		
- Immobilisations corporelles	(149)	(150)
- Crédit-bail	(70)	(80)
- Autres	0	0
TOTAL	(219)	(230)

Note 22 – Droits et engagements hors bilan

Engagements

Montant des garanties réelles constituées par les entreprises consolidées sur leurs actifs propres (dans le cadre d'investissements immobiliers) 131

Montant des garanties réelles constituées par les entreprises consolidées sur leurs actifs propres (dans le cadre du financement des activités)

Montant des garanties émises par SOFTIMAT SA au profit de ses filiales (dans le cadre du financement des activités)

Droits

Néant





Note 23 – Facteurs de risques et d’opportunités

23.1. Risques généraux liés aux activités de location de bureaux

Les activités de location de bureaux sont exposées à plusieurs risques d’ordre général. On note ainsi les risques suivants :

- Le risque de 'vide locatif', qui peut engendrer une baisse des revenus, lorsqu’un locataire existant décide de ne pas renouveler son bail et qu’il n’est pas immédiatement remplacé.
- Le risque de réduction du revenu locatif, qui peut survenir lors du renouvellement d’un bail existant ou de la négociation d’un nouveau bail dès lors que les conditions de marché auraient évolué défavorablement. Cette réduction du revenu locatif peut également revêtir la forme de périodes de ‘gratuité’ ou de dépenses de remise en état.
- Le risque de non-remise en état, lorsqu’un locataire sortant a apporté des dégradations importantes à l’immeuble et ne procède pas à sa remise en état d’origine, comme cela est habituellement convenu dans les contrats de location.
- Le risque d’irrecouvrabilité d’un locataire, lorsque celui-ci ne dispose plus des ressources financières suffisantes pour assurer le paiement de ses loyers.
- Le risque lié à l’usure normale des bâtiments, lorsque les immeubles subissent une dépréciation de leur valeur suite à l’usure naturelle, à la vétusté des installations ou aux exigences toujours plus grandes en matière de sécurité, d’économie d’énergie ou de développement durable.
- Le risque lié à des sinistres majeurs, lorsque les immeubles donnés en location sont sujets à un sinistre majeur qui a pour conséquence une détérioration importante ou totale de l’immeuble. Afin de couvrir ces risques, des polices d’assurance sont souscrites pour l’incendie, les dégâts des eaux, les tempêtes, etc.

Afin de se prémunir de certains de ces risques généraux, le Groupe SOFTIMAT opère une évaluation financière de ses locataires et exige qu’une garantie équivalente le plus souvent à six mois de loyer soit constituée. Le Groupe souscrit également des polices d’assurance pour l’incendie, les dégâts des eaux, les tempêtes, les catastrophes naturelles, etc.

23.2. Risques généraux liés aux activités de promotion immobilière résidentielle

Les activités de promotion immobilière résidentielle sont exposées à plusieurs risques d’ordre général. On note ainsi les risques suivants :

- Le risque de défaillance des cocontractants : les cocontractants pourraient faillir à leurs obligations contractuelles pour cause de difficultés financières ou autres. Afin de se prémunir de ces risques, le Groupe SOFTIMAT opère une évaluation financière de ses cocontractants et se renseigne sur la fiabilité de ceux-ci.
- Le risque de complications liées à la réalisation des travaux : les cocontractants peuvent soit enregistrer un retard dans la réalisation des travaux entrepris (problème de retard dans la livraison), soit livrer des biens ne répondant pas aux critères de qualité initialement prévus (problèmes de malfaçon) et ce, suite à un problème d’organisation ou de savoir-faire. Afin de se prémunir de ces risques, les contrats conclus avec les entrepreneurs prévoient généralement des clauses restrictives d’ordre budgétaire, qualitatif ou temporel.
- Le risque d’inventu ou de baisse de prix : lors de la réalisation d’un projet de promotion immobilière il se peut que des biens mis en vente ne trouvent pas acquéreur au prix initialement prévu et ce, en raison de facteurs économiques extérieurs tels que la baisse du pouvoir d’achat, la hausse des taux d’intérêts, la diminution des crédits alloués par les banques, etc.

Ces éléments peuvent bien entendu peser sur la rentabilité budgétée des projets. Afin de se prémunir de certains de ces risques, le Groupe SOFTIMAT opère une évaluation financière de ses cocontractants et analyse régulièrement l’évolution des prix sur le marché immobilier résidentiel par le biais des agents avec lesquels il travaille.

23.3. Risque général lié aux cas de force majeure

De manière générale, le Groupe SOFTIMAT pourrait être impacté par la situation politique, économique et sanitaire de l’environnement dans lequel il évolue et sur laquelle il n’a aucun pouvoir d’influence.

La crise COVID-19 et la crise énergétique en sont évidemment l’illustration parfaite.





Note 24 – Transactions entre parties liées

SOFTIMAT s'assure que les transactions et autres relations contractuelles entre la société, les sociétés liées, les administrateurs, et les membres du management Exécutif respectent la législation en matière de conflit d'intérêt. SOFTIMAT s'assure également que toute transaction éventuelle, si elle survenait, prenne place dans le strict respect du principe de 'arm length' et donc dans des conditions de marché normales.

A ce sujet, il convient de préciser que :

- Il n'existe pas d'opération avec une personne liée d'un montant supérieur à 50.000 EUR et ayant fait l'objet d'une déclaration pour la période en cours.
- Il existe par ailleurs des opérations entre les sociétés du Groupe ayant trait à des relations « prêteur-emprunteur » en fonction des besoins en trésorerie de chaque entité, la trésorerie étant centralisée afin de l'optimiser.

L'ensemble de ces opérations est décrit dans les tableaux ci-dessous :

Relations « Prêteur-Emprunteur »		
Prêteur	Emprunteur	
Softimat*	Softimat Liège	92
Softimat Noord	Softimat*	1.091
Softimat Consulting	Softimat*	213

* Soldes ouverts au bilan au 31.12.2024

Note 25 – Honoraires des Commissaires-Réviseurs

Les honoraires versés aux Commissaires-Reviseurs dans le cadre de leurs travaux d'audit se ventilent comme suit :

	31.12.2024	31.12.2023
AUDIT		
- Belgique DGST	25	23
AUTRES PRESTATIONS		
- Belgique DGST	0	0
TOTAL	25	23

Note 26 – Événements postérieurs à la clôture

SOFTIMAT estime que le revenu locatif s'élèvera à environ 650.000 EUR en 2025 contre 725.000 EUR en 2024, soit une diminution de l'ordre de 10% ce qui s'explique principalement par le fait que le locataire de l'immeuble 'Lasne 4' n'a renouvelé que partiellement son bail.

A noter que, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 25 mars 2025, Softimat SA a approuvé une réduction de son capital non fiscal d'un montant de 920.786 EUR et ce, par remboursement aux actionnaires de 0,25 EUR par action. Lors de cette même Assemblée, un nouveau programme de rachat d'actions propres a également été approuvé, d'une durée de 60 mois et d'un montant de 2.000.000 EUR.

A l'exception des éléments évoqués ci-dessus, il n'existe pas d'autre événement marquant, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.





Note 27 – Déclaration des personnes responsables

Nous attestons qu'à notre connaissance, les états financiers consolidés clôturés au 31 décembre 2024, établis selon les normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'union européenne, et aux législations applicables en Belgique, donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats du Groupe SOFTIMAT.

Nous attestons également que le rapport de gestion reprend une situation fidèle de l'évolution des affaires ainsi que les principaux risques et incertitudes auxquels SOFTIMAT pourrait être confronté.

Au nom et pour le compte du Conseil d'Administration,

Nicolas Logé,
Administrateur-Délégué.





5 Rapport du Commissaire



DGST & Partners

Réviseurs d'entreprises

Bureaux à Bruxelles, Namur et Verviers

Avenue E. Van Becelaere 28A/71 - 1170 Bruxelles

Courriel : wb2@dgst.be - Tél. 02.374.91.01 - Fax 02.374.92.96

Internet : www.dgst.be – RPM BRUXELLES/TVA : BE 0458 736 952

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SA SOFTIMAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Comptes consolidés

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la société SOFTIMAT SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 30 mai 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la société SOFTIMAT durant cinq exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de résultats consolidé et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations de fonds propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 7.932 milliers € et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par une perte de l'exercice de 445 milliers €.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'informations financières (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cabinet de Réviseurs d'entreprises

Membre de GGI – Geneva Group International, a global alliance of independent professional firms.





Responsabilités de l'organe d'administration relatives aux comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;

2.-





- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.





Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir les notes aux états financiers consolidés comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et sont restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Fait à Bruxelles, le 18 avril 2025.

DGST & Partners SRL, Réviseurs d'entreprises,
Commissaire, représentée par

Michaël De Ridder
Réviseur d'entreprises, associé.



6 Comptes sociaux au 31 décembre 2024

CHIFFRES-CLÉS

En application de l'article 3:17 du code des sociétés et associations, les comptes repris ci-dessous sont une version abrégée des comptes sociaux de **SOFTIMAT sa**, une version intégrale est disponible sur le site internet www.softimat.com et sera déposée à la Banque Nationale de Belgique. Cette version abrégée ne contient pas l'ensemble des annexes.

Ces comptes, comparés à ceux de l'exercice précédent font apparaître les chiffres ci-après (en milliers d'Euros) :

	31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS IMMOBILISES	5.265	5.454
Immobilisations incorporelles	0	1
Immobilisations corporelles	3.452	3.635
Immobilisations financières	1.813	1.819
ACTIFS CIRCULANTS	499	1.050
Stocks et commandes en cours d'exécution	73	60
Créances à un an au plus	240	234
Placements de trésorerie	100	700
Valeurs disponibles	79	37
Comptes de régularisation	7	19
TOTAL DE L'ACTIF	5.764	6.504
CAPITAUX PROPRES	3.651	3.974
Capital	3.321	3.406
Réserves	997	997
Bénéfice reporté / Perte reportée	(667)	(429)
PROVISION POUR RISQUES & CHARGES	0	0
DETTES	2.113	2.529
Dettes à plus d'un an	68	142
Dettes à un an au plus	1.893	2.248
Comptes de régularisation	152	139
TOTAL DU PASSIF	5.764	6.504
	31.12.2024	31.12.2023
Ventes et prestations	1.077	1.117
Coûts des ventes et des prestations	(1.284)	(1.608)
Bénéfice d'exploitation	(206)	(491)
Produits financiers récurrents	15	41
Produits financiers non récurrents	20	55
Charges financières	(58)	(59)
Charges financières non récurrents	(8)	(252)
Bénéfice de l'exercice avant impôts	(237)	(706)
Impôts sur le résultat	(1)	(89)
Bénéfice de l'exercice / Perte de l'exercice (-)	(238)	(795)





Evolution des activités

Activités « Pôle Bureau »

1) Description générale

Cette activité consiste principalement en la « location d'espaces de bureaux » et est exercée (a) soit directement par SOFTIMAT qui est propriétaire de 4 bâtiments (LASNE 1, LASNE 2, LASNE 3 et LASNE 4), (b) soit indirectement via deux filiales détenues à 100% qui sont propriétaires de deux bâtiments (WILRIJK et LIEGE).

Dans le cadre du lancement de son nouveau concept « Millenium Business Center », SOFTIMAT a transformé plusieurs de ses immeubles afin de permettre à ses clients d'évoluer dans des espaces de travail modernes et conviviaux, favorables à la créativité et aux contacts sociaux.

L'objectif poursuivi est d'améliorer la performance de nos clients en leur offrant un service complet et efficace qui les décharge autant que possible des tracas quotidiens liés à la gestion de leurs espaces de travail, cela à travers des contrats flexibles et modulables en fonction de l'évolution de leurs activités.

SOFTIMAT a immédiatement enregistré des résultats très satisfaisants, avec une croissance significative des revenus locatifs et du taux d'occupation de ses immeubles, qui avoisinait les 100% au début de l'année 2020.

Malheureusement, la crise du COVID-19 et la crise de l'énergie ont sensiblement modifié le comportement de nos clients, qui ont notamment intégré le télétravail dans leurs modes de fonctionnement et dès lors privilégié des surfaces de bureaux plus petites.

2) Location de bureaux

Pour ce qui concerne les immeubles détenus directement par SOFTIMAT, ils appellent les commentaires suivants :

a) Bâtiment « Lasne 1 » – Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne :

Les revenus locatifs 2024 se sont élevés à 137.000 EUR contre 134.000 EUR en 2023. Le taux d'occupation du bâtiment est de pratiquement 100% au 31 décembre 2024.

A noter également qu'une partie du bâtiment est occupée par SOFTIMAT et ne génère donc pas de revenu locatif (soit environ 29% de la valeur locative).

b) Bâtiment « Lasne 2 » - Chaussée de Louvain 433 à 1380 Lasne :

Ce bâtiment est loué à 100% depuis le 1^{er} septembre 2020 pour une durée ferme de 9 ans, avec possibilité de résiliation à la fin de la 3^{ème} et de la 6^{ème} année. Les revenus locatifs se sont élevés à 42.000 EUR en 2024 contre 41.000 EUR en 2023.

c) Bâtiment « Lasne 3 » - Chaussée de Louvain 431^E à 1380 Lasne :

Les revenus locatifs 2024 se sont élevés à 208.000 EUR contre 192.000 EUR en 2023. Le taux d'occupation est de l'ordre de 95%.

d) Bâtiment « Lasne 4 » - Chaussée de Louvain 431^C à 1380 Lasne :

Ce bâtiment est loué à Spie Belgium depuis le 1^{er} juillet 2016, dans le cadre d'un bail 3-6-9. Les revenus locatifs se sont élevés à 263.000 EUR en 2024 contre 251.000 EUR en 2023.

Le bail arrivait à son échéance au 30 juin 2025 et avait été résilié par le locataire qui désirait disposer d'une surface moindre. En octobre 2024, un nouveau bail avec ce même locataire a ainsi été signé pour une surface d'environ 920m², soit une diminution de la surface louée d'environ 40%. Ce nouveau bail démarrera le 1^{er} juillet 2025, ce qui générera un vide locatif significatif à partir de cette date.

Activités « Pôle résidentiel »

1) Description générale

Cette activité consiste principalement en l'achat, la rénovation ou la reconstruction par le biais d'un ou plusieurs entrepreneurs et la revente d'immeubles destinés à un usage résidentiel. SOFTIMAT agit donc comme promoteur résidentiel soit directement, soit indirectement par le biais de filiales détenues totalement ou partiellement.

A noter que, SOFTIMAT peut également décider de garder certains immeubles afin de les donner en location à des tiers, notamment lorsque les prix de vente sont jugés trop faibles ou que les biens présentent un potentiel important de plus-value future.

2) Promotion résidentielle

A ce jour, il n'y a pas de projets en cours, même si plusieurs projets sont actuellement à l'étude.

3) Location résidentielle

L'immeuble 'Rauter' à Anderlecht (5 appartements pour une surface totale d'environ 750m²) est détenu par SOFTIMAT SA. Les travaux ont été finalisés fin décembre 2022 et il a été décidé de proposer les appartements à la location. Les 5 unités sont louées depuis le 1^{er} mars 2023.





Gestion administrative, opérationnelle et commerciale d'immeubles pour compte des filiales

Pour ce qui concerne les immeubles détenus par le biais de ses filiales, SOFTIMAT agissait jusqu'à présent comme gestionnaire administratif, opérationnel et commercial et facturait à ce titre des 'Management Fees'. Cependant, en raison de changements assez importants en matières fiscales et de leur impact potentiellement négatif, il a été décidé de mettre un terme définitif à ce système de refacturation au sein du Groupe.

Analyse des Résultats et du Bilan

[Compte de résultats]

Les Ventes et prestations se sont élevées à 1.077.000 EUR en 2024 contre 1.117.000 EUR en 2023, soit une baisse de 4%, ce qui comprend :

- Les loyers nets générés par l'activité de location de bureaux, comptabilisés en chiffre d'affaires, qui se sont élevés à 650.000 EUR en 2024 contre 618.000 EUR en 2023, soit une croissance d'environ 5%.
- Les charges directement imputables aux différents locataires, et qui leur sont donc refacturées, sont comptabilisées soit en 'Chiffre d'affaires' (contrat de mise à disposition), soit en 'Autres produits d'exploitation' (contrat de bail classique), ce qui représente un montant total de 274.000 EUR en 2024 contre 261.000 EUR en 2023, soit une croissance de 5%.
- Les loyers net générés par l'activité de location résidentielle, comptabilisés en chiffre d'affaires, qui se sont élevés en 2024 à 65.000 EUR hors charges contre 56.000 EUR en 2023.
- Les revenus divers qui se sont élevés à 88.000 EUR en 2024 contre 182.000 EUR en 2023, soit une baisse de 52%.

Les dépenses de services et biens divers sont en baisse, soit 540.000 EUR en 2024 contre 816.000 EUR en 2023.

Les frais de personnel sont en baisse, soit 267.000 EUR en 2024 contre 356.000 EUR en 2023, ceci en raison principalement de la sortie d'un employé en juin 2023.

Les charges d'amortissement sont en hausse, soit 314.000 EUR en 2024 contre 295.000 EUR en 2023, suite aux travaux de rénovation réalisés dans les immeubles.

Le résultat d'exploitation reste négatif mais est en amélioration, soit -206.000 EUR en 2024 contre -491.000 EUR en 2023, soit une amélioration de 285.000 EUR.

Le cashflow d'exploitation est ainsi passé à +108.000 EUR en 2024 contre -196.000 EUR en 2023.

Le résultat financier est négatif et s'élève à -31.000 EUR en 2024 contre -215.000 EUR en 2023. A noter que les produits et charges financier(e)s non récurrent(e)s, liées à la liquidation volontaire des filiales SOFTIMAT LUXEMBOURG, SOFTIMAT SUD et SOFTIMAT FUND ont eu un impact globalement négatif en 2023 de l'ordre de -200.000 EUR.

Le résultat après impôt s'élève ainsi à -238.000 EUR en 2024 contre -795.000 EUR en 2023.

[Fonds propres]

La variation des capitaux propres s'explique par :

- a) Le rachat de 81.541 actions propres pour un montant de 84.583 EUR.
- b) L'affectation à la rubrique 'Bénéfice/Perte (-) à reporter' d'un montant de -238.334 EUR.

[L'emploi]

L'effectif de la société au 31 décembre 2024 s'élève à 3 personnes.

[Investissements]

Au cours de l'année 2024, des investissements pour un montant total de 130.000 EUR ont été réalisés dans nos bâtiments.

[Recherche et développement]

Les éventuelles dépenses en matière de recherche et développement sont directement prises en charge dans le compte de résultats de l'exercice. Au vu des activités exercées, il n'y a pas eu de telles dépenses en 2024.

[Succursales et instruments financiers]

Néant





[Acquisition par la société d'une partie de ses actions propres]

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2020 a autorisé un programme de rachat d'actions propres, publié le 18 juin 2020 aux Annexes du Moniteur belge. Ce programme, d'une durée de 60 mois à dater de sa publication et d'un montant de 5.000.000 EUR, a été activé par le Conseil d'Administration et suit actuellement son cours.

Au cours de l'année 2024, la société a ainsi procédé au rachat de 81.541 actions, nulles de plein droit, pour un montant de 84.583 EUR.

A noter que pour les actions propres rachetées à partir du 1^{er} juillet 2023, soit 92.102 actions nulles de plein droit d'une valeur de 99.578 EUR, les statuts devaient encore être adaptés, ce qui a été fait lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2025.

[Autres événements significatifs]

Néant

[Perspectives et analyse de risque]

A noter également que le rapport annuel consolidé de SOFTIMAT comprend une présentation globale des risques encourus par le Groupe. Ces informations, en dehors des risques spécifiques, sont valables pour chacune des filiales et les éventuelles différences entre les comptes consolidés et les comptes sociaux sont peu significatives.

Force est de constater que les entreprises ont intégré le télétravail dans leur mode de fonctionnement. Le monde du travail s'est ainsi adapté à cette nouvelle donne jugée plus flexible, qui offre à la fois une meilleure productivité du travail et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle. L'impact futur de ces nouveaux modes de fonctionnement sur les activités de la société reste encore difficilement mesurable mais, avec ses offres de services flexibles et complètes, SOFTIMAT estime être bien positionné pour répondre aux besoins de ses clients et prospects.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration estime néanmoins que la prudence doit rester de mise et SOFTIMAT ne prévoit donc pas de procéder à des investissements significatifs tant que les perspectives économiques ne se seront pas clarifiées.

[Application des règles comptables de continuité]

En conformité à l'article 3:6,§1,6° du Code des Sociétés et des Associations, il a été demandé au Conseil d'Administration de justifier l'application des règles comptables de continuité. Compte tenu des fonds propres dont dispose la Société, le Conseil d'Administration estime que la Société ne présente pas de problèmes structurels et que le principe de continuité de l'exploitation semble justifié. Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ont, par conséquent, été préparés dans cette perspective.

[Décharge aux administrateurs]

Nous vous prions également de donner décharge par vote spécial aux administrateurs ayant exercé leur mandat pour l'exercice 2024, ainsi qu'au Commissaire, pour l'exécution de son mandat.

Fait à Lasne, le 18 avril 2025.

Le Conseil d'Administration





Rapport du Commissaire



DGST & Partners

Réviseurs d'entreprises

Bureaux à Bruxelles, Namur et Verviers
Avenue E. Van Becelaere 28A/71 - 1170 Bruxelles
Courriel : wb2@dgst.be - Tél. 02.374.91.01 - Fax 02.374.92.96
Internet : www.dgst.be – RPM BRUXELLES/TVA : BE 0458 736 952

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SA SOFTIMAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société SOFTIMAT SA (« la société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 30 mai 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société SOFTIMAT durant cinq exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 5.763.868,73 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 238.344,38 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cabinet de Réviseurs d'entreprises

Membre de GGI- Geneva Group International, a global alliance of independent professional firms.





Responsabilités de l'organe d'administration relatives aux comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

2.-





- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

3.-





Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

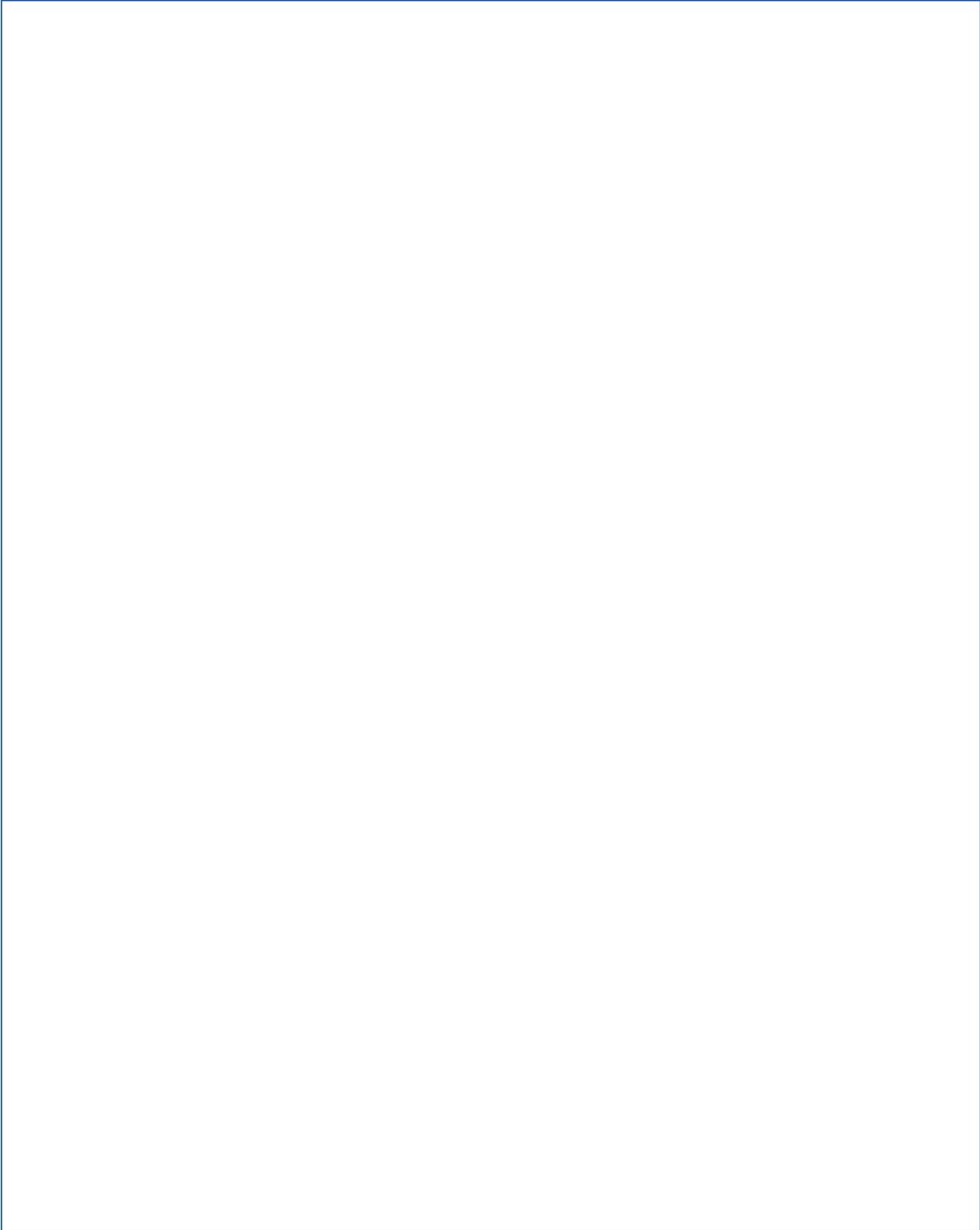
La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Fait à Bruxelles, le 18 avril 2025.

DGST & Partners SRL, Réviseurs d'entreprises,
Commissaire, représentée par

Michael De Ridder
Réviseur d'entreprises, associé.



www.softimat.com

